

14ème législature

Question N° : 304	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > structures administratives	Analyse > création.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 19/02/2013 page : 1804 Date de changement d'attribution : 18/12/2012		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le Premier ministre sur une revendication du Mouvement de la paix. Le Mouvement de la paix a écrit dans une lettre adressée le 13 juin au Premier ministre demandant au nouveau Gouvernement de créer une structure interministérielle pour la culture de la paix ayant pour mission de coordonner et renforcer les efforts de notre pays en faveur de la paix à l'échelon national et international. Il lui demande s'il compte donner suite à cette revendication.

Texte de la réponse

La France concourt à la promotion de culture de la paix au niveau mondial, en tant qu'Etat membre de l'UNESCO, dont la mission a été définie dès sa fondation en 1945 : « l'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ». La France soutient toutes les actions conduites à ce titre par la directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, notamment les programmes d'éducation à la tolérance, les rencontres de dialogue entre les cultures et les manifestations autour du devoir de mémoire. Le Prix UNESCO-Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix est une illustration de l'action permanente de l'organisation en faveur de la culture de la paix. Par ailleurs, la thématique de la promotion de la culture de la paix est également traitée dans l'enceinte des Nations unies, notamment à l'assemblée générale et au conseil des droits de l'Homme. Dans cette dernière enceinte, lors de sa 20e session ordinaire, une résolution adoptée prévoit la mise en place d'un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations unies sur le droit à la paix. Lors des discussions, la France a rappelé les initiatives de l'UNESCO en matière de dialogue interculturel et le nécessaire respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Pour ces raisons et dans ce contexte, le gouvernement compte privilégier la poursuite de son action en coopération avec l'UNESCO plutôt que la création d'une nouvelle structure institutionnelle. La France s'investit en permanence et avec détermination en faveur de la paix. Sa politique étrangère, à titre national ou avec ses partenaires, recourt à cette fin à l'ensemble des moyens et relais dont elle dispose, de l'aide au développement aux opérations de paix, en passant par son action diplomatique. La France est ainsi aujourd'hui particulièrement active dans la recherche de la fin des violences et la mise en place d'une transition démocratique en Syrie, dans l'appui aux efforts de règlement de la crise au Mali, dans les efforts en vue d'une relance du processus de paix israélo-palestinien ou encore dans la recherche d'une solution régionale durable



à la crise dans l'Est de la République démocratique du Congo.